

Ponton ar re coz : polémique avec la fédération des plaisanciers

Plobannaec-Lesconil



Le président Michel Lucas, au fond, avec le secrétaire Philippe Le Moigne et Yves Guirriec, délégué au port, au premier plan. |

L'association Le Ponton ar re coz était réunie en assemblée générale, samedi. La lecture d'un courrier de la Fédération nationale des plaisanciers a fait réagir le président Michel Lucas.

L'assemblée générale de l'association Le Ponton Ar Ré Coz a eu lieu samedi sous la présidence de Michel Lucas. En plus des vingt membres de l'association, le maire Bruno Jullien et les élus Yves Guirriec, Jean-Paul Biger, Hugues Iquel, Michèle Hue, étaient présents.

Marc Le Brun, trésorier de l'association, a dressé un bilan financier satisfaisant faisant dire au président : « **Il ne sera pas nécessaire de percevoir une cotisation au titre de 2016.** » Seize adhérents fréquentent régulièrement le ponton. Des vols de moteurs et de matériels ont été cependant à déplorer au mois de mai dernier. Robert Firmann a interrogé la municipalité sur la possibilité de mettre des caméras de surveillance. Une proposition qui va être étudiée.

Dénoncer les pêcheurs aux pratiques illégales

De nouveaux adhérents ont fait des demandes de stationnement au ponton existant. Il sera sans doute nécessaire d'envisager à terme la mise en place d'un nouveau ponton. Bruno Jullien et Yves Guirriec ont apporté un éclairage sur la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), qui a pour

www.ouest-france.fr

Pays : France

Dynamisme : 2073



[Visualiser l'article](#)

conséquence une régionalisation des ports de pêche et de plaisance, jusqu'à présent départementaux ou communaux.

Un syndicat mixte pourrait voir le jour regroupant Région, Département et communes dans le secteur Cornouaille. Cette réflexion étant en cours, il en résulte qu'il faut attendre sa conclusion pour définir une nouvelle stratégie portuaire. Des groupes de travail sont envisagés pour porter la parole de la commune, auxquels sera conviée l'association.

À la fin de la réunion, Philippe Le Moigne, secrétaire, fait lecture d'un courrier de Jean Kiffer, président national de la FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France), qui « **appelle ses adhérents à la délation des marins pêcheurs professionnels qui, selon lui, ne respecteraient pas la réglementation** ». Le courrier mentionne : « **Nous avons attiré votre attention sur le fait que les marins pêcheurs professionnels, très souvent, ne respectent pas la réglementation en vigueur. Nous vous demandons de réaliser des photos de pêche illégale, d'étals de poissonniers vendant des espèces sous la taille ou autres délits constatés...** »

Une attitude qui fait réagir fortement le président, Michel Lucas, qui dénonce « **ces méthodes d'un autre temps, indignes des gens de mer** ». L'approbation unanime de l'assemblée a été enregistrée.